

Les arrêts de travail au Québec Bilan pour l'année 2017

Alexis Labrosse

Direction de l'information sur le travail

Avril 2019

*Travail, Emploi
et Solidarité sociale*

Québec 

Les arrêts de travail au Québec

Bilan pour l'année 2017

Par Alexis Labrosse, de la Direction de l'information sur le travail
du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Direction de l'information sur le travail a pour mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques se rapportant au domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec. Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2017 en fonction des trois principales variables associées aux arrêts de travail : le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux permettant de tracer le portrait statistique des 10 dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des arrêts de travail ayant touché 100 travailleurs ou plus en 2017 de même que la définition des concepts utilisés.

ISBN : inscrire le numéro ici

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, année à préciser

Gouvernement du Québec, année à préciser

Table des matières

Faits saillants	1
Arrêts de travail selon la compétence législative	2
Arrêts de travail selon le secteur d'origine	3
Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique	5
Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale.....	7
Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige.....	8
Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée.....	11
Conclusion	16
ANNEXE 1 – Graphiques.....	17
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out ayant eu lieu en 2017.....	19
ANNEXE 3 – Définition des concepts	23

Liste des tableaux

Tableau 1.	Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2008 à 2017	1
Tableau 2.	Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2008 à 2017	2
Tableau 3.	Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2008 à 2017	3
Tableau 4.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2008 à 2017	4
Tableau 5.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, de 2008 à 2017	5
Tableau 6.	Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2017	6
Tableau 7.	Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2017	7
Tableau 8.	Arrêts de travail au Québec selon leur nature, 2017	8
Tableau 9.	Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2017	9
Tableau 10.	Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 2017	10
Tableau 11.	Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2017	11
Tableau 12.	Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2017	12
Tableau 13.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon la durée en jours ouvrables	13
Tableau 14.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon le nombre de travailleurs en cause	14
Tableau 15.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon les jours-personnes perdus	15

Liste des graphiques

Graphique 1. Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2008 à 2017	17
Graphique 2. Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2008 à 2017	17
Graphique 3. Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2008 à 2017.....	18

Faits saillants

L'année 2017 : hausse du nombre d'arrêts de travail déclenchés en cours d'année, du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours de travail perdus

Le nombre d'arrêts de travail déclenchés en 2017¹ a été de 186, alors qu'il s'élevait à 102 en 2016, tandis que le nombre d'arrêts en cours en 2017 s'est chiffré à 197, ce qui correspond à 52 arrêts de plus qu'en 2016 (voir le tableau 1). Une hausse considérable du nombre de travailleurs touchés a également été observée, celui-ci étant passé de 30 335 en 2016 à 175 530 en 2017. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes perdus, qui est passé de 274 939 en 2016 à 651 974 en 2017. Les données plus élevées constatées pour 2017 s'expliquent notamment par les arrêts de travail déclenchés dans le secteur de la construction ainsi que dans le secteur des services ambulanciers. Enfin, la durée moyenne des arrêts de travail en jours ouvrables est de 27² pour 2017, alors qu'elle se chiffre à 28 pour 2016.

Tableau 1. Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2008 à 2017

Année	Nombre d'arrêts de travail déclenchés dans l'année	Nombre d'arrêts de travail en cours selon l'année	Nombre de travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés par un conflit	Nombre de jours-personnes perdus	% du temps travaillé ³	Durée moyenne en jours ouvrables
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	69
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	55
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	37
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	121
2014	56	99	27 424	277	252 188	0,03	120
2015	110	154	302 470	1 964	1 307 219	0,13	75
2016	102	145	30 335	209	274 939	0,04	28
2017	186	197	175 530	891	651 974	0,06	27
Moyenne	81	102	79 253	664	494 653	0,05	63

1. Le nombre de travailleurs touchés, tout comme celui des jours-personnes perdus, se rattache aux arrêts observés en cours d'année.
2. Cette donnée exclut les conflits de travail du secteur des services ambulanciers pour lesquels aucune journée de travail n'a été perdue.
3. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'*Enquête sur la population active*, publiée par Statistique Canada. Les travailleurs salariés du secteur agricole ne sont pas pris en considération.

Arrêts de travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois, notamment le Code du travail et le Code canadien du travail, encadrent les rapports collectifs du travail selon les activités des entreprises visées. En ce qui concerne les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec durant les 10 dernières années, leur ventilation basée sur la compétence législative (voir les tableaux 2 et 3) a démontré que la presque totalité d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises et des organismes pour lesquels les relations du travail étaient régies par le Code du travail, soit dans des organisations de compétence provinciale (voir le tableau 2).

Tableau 2. Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2008 à 2017

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2008	85	98,8	8 408	98,3	280 483	98,1
2009	57	95,0	10 884	96,5	298 200	93,7
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	98,6
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100,0	179 229	100,0	957 323	100,0
2014	99	100,0	27 424	100,0	252 188	100,0
2015	152	98,7	302 342	99,9	1 305 690	99,9
2016	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
2017	196	99,5	175 100	99,8	650 684	99,8
Moyenne	101	98,5	78 349	98,9	480 251	97,1

Ainsi, au cours des 10 dernières années, 98,5 % des arrêts de travail répertoriés au Québec étaient de compétence provinciale. Seule l'année 2011 présente une répartition plus égale des travailleurs touchés par des arrêts de travail de compétence provinciale et de compétence fédérale, leurs proportions étant respectivement de 52,2 % et 47,8 %.

Tableau 3. Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2008 à 2017

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2008	1	1,2	145	1,7	5 365	1,9
2009	3	5,0	397	3,5	20 005	6,3
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,4
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2014	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2015	2	1,3	128	0,1	1 529	0,1
2016	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
2017	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
Moyenne	2	1,5	904	1,1	14 402	2,9

Pour les années 2008 à 2017, on observe très peu d'arrêts de travail de compétence fédérale, soit seulement deux en moyenne. En 2017, un seul arrêt de travail de compétence fédérale a été recensé.

Arrêts de travail selon le secteur d'origine

En 2017, la grande majorité (94,9 %) des arrêts de travail de compétence provinciale ont eu cours dans le secteur privé, alors que c'était le cas pour un peu moins de 90 % de ceux qui ont eu lieu en 2016 (voir le tableau 4). La hausse du nombre d'arrêts de travail de compétence provinciale qui a marqué l'année 2017 s'explique par le fait que 57 arrêts de plus ont eu lieu dans le secteur privé (186 arrêts y ont été observés comparativement à 129 en 2016), bien que 5 arrêts de moins aient eu lieu dans le secteur public (10 arrêts y ont été observés comparativement à 15 en 2016).

Dans le secteur privé, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail a beaucoup augmenté de 2016 à 2017 (voir le tableau 4), passant de 3 396 à 169 634. Dans le secteur public, il est passé de 26 760 à 5 466 durant la même période (voir le tableau 5). Quant au nombre de jours-personnes perdus de 2016 à 2017, il a fortement augmenté de 85 642 à 542 188 dans le secteur privé, alors qu'il est passé de 161 797 à 108 496 dans le secteur public.

Tableau 4. Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2008 à 2017

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2008	75	88,2	5 037	59,9	244 484	87,2
2009	49	86,0	3 494	32,1	233 923	78,4
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	3 903	14,2	218 901	86,8
2015	72	47,4	6 077	2,0	197 250	15,1
2016	129	89,6	3 396	11,3	85 642	34,6
2017	186	94,9	169 634	96,9	542 188	83,1
Moyenne	80	74,7	38 181	35,4	295 145	59,6

Tableau 5. Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public⁴ au Québec, de 2008 à 2017

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2008	10	11,8	3 371	40,1	35 999	12,8
2009	8	14,0	7 390	67,9	64 277	21,6
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 521	85,8	33 287	13,2
2015	80	52,6	296 265	98,0	1 108 440	84,9
2016	15	10,4	26 760	88,7	161 797	65,4
2017	10	5,1	5 466	3,1	108 496	16,9
Moyenne	21	25,3	40 169	64,6	185 107	40,4

Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique

C'est dans le secteur tertiaire (voir le tableau 6) que se concentrait en 2017 le plus grand nombre d'arrêts de travail (183), alors que c'est dans le secteur secondaire que se concentrait le plus grand nombre de travailleurs touchés (154 312) et de jours-personnes perdus (496 205). Au sein de ce dernier secteur, 390 402 jours-personnes perdus, soit près de 60 % du total des jours-personnes perdus constatés pour tous les secteurs, ont été observés dans le secteur de la construction, alors que 88 398 (13,6 %) l'ont été dans les industries de première transformation des métaux.

En 2017, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur secondaire, ceux des deux unités de l'Association de la construction du Québec (qui ont touché quelque 95 000 salariés et représentent 241 349 jours-personnes perdus), celui de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (qui a touché quelque 29 800 salariés et représente 75 766 jours-personnes perdus), celui de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (qui a touché quelque 28 900 salariés et représente 73 287 jours-personnes perdus) et celui de Zinc électrolytique du Canada limitée (qui a touché 263 salariés et représente 76 754 jours-personnes perdus). Par ailleurs, dans le secteur tertiaire, 161 arrêts de travail ont été observés dans des établissements des services de santé et services sociaux. Parmi ces derniers, 113 concernaient des établissements du sous-secteur des services ambulanciers. Ils n'ont cependant pas occasionné de perte de jours de travail⁵. Les jours-personnes perdus comptabilisés dans les services de la santé et les services sociaux ont été essentiellement entraînés par des grèves d'une journée qui ont eu lieu dans les centres de la petite enfance (CPE) affiliés à la CSN. Enfin, dans le secteur des services de l'administration provinciale, les grèves de deux unités de négociation de LANEQ

4. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

5. Seules certaines tâches administratives n'étaient pas effectuées.

(Les avocats et notaires de l'État québécois) ont touché 1 100 salariés et représentent 44 200 jours-personnes perdus.

Tableau 6. Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2017

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Mines	3	292	8 791
Total pour le secteur primaire	3	292	8 791
Construction	4	153 701	390 402
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	75	75
Industries de la machinerie (sauf électrique)	1	50	1 250
Industries de première transformation des métaux	2	345	88 398
Industries des aliments	1	10	830
Industries des boissons	1	82	2 706
Industries du matériel de transport	1	49	12 544
Total pour le secteur secondaire	11	154 312	496 205
Associations	2	18	18
Commerces de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	6	84	6 545
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	53	5 180
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	3	243	3 600
Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	1	12	546
Hébergement	1	79	8 407
Restauration	1	18	1 728
Services de l'administration provinciale	3	2 500	65 746
Services de santé et services sociaux	161	15 814	11 283
Services d'enseignement	3	1 675	42 635
Transports	1	430	1 290
Total pour le secteur tertiaire	183	20 926	146 978
Total pour tous les secteurs	197	175 530	651 974

Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale

En 2017, c'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui, ayant connu 98 arrêts de travail, a été concernée par le plus grand nombre d'arrêts de travail (voir le tableau 7). Suivent les syndicats indépendants, qui en ont connu 56, puis la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), respectivement visés par 37 et 6 arrêts.

Le tableau 7 montre que les syndicats indépendants présentaient le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des arrêts, soit 90,3 % des travailleurs touchés dans toutes les affiliations syndicales. La CSN, quant à elle, comptait 7,8 % des travailleurs touchés, alors que la FTQ en comptait 1,8 %. Quant aux jours-personnes perdus, 70,9 % d'entre eux étaient associés aux syndicats indépendants, 24,1 % à la FTQ, 4,0 % à la CSN et 1,0 % à la CSD. Enfin, mentionnons que seulement 2,3 % des unités d'accréditation en vigueur en 2017 ont été touchées par un arrêt de travail au cours de cette même année.

Tableau 7. Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2017

Affiliation	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%) ⁶	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Part des unités d'accréditation en arrêt de travail par affiliation (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	6	3,0	184	0,1	1,4	6 307	1,0
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	98	49,8	13 677	7,8	4,3	26 372	4,0
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	37	18,8	3 082	1,8	0,9	157 204	24,1
Syndicats indépendants ⁷	56	28,4	158 587	90,3	4,9	462 091	70,9
Total pour toutes les affiliations syndicales	197	100,0	175 530	100,0	2,3	651 974	100,0

6. Toutes les données exprimées en pourcentage de ce document ont été arrondies à une ou deux décimales. L'addition de ces données peut différer légèrement des totaux qui sont affichés dans les tableaux.

7. Cette catégorie regroupe maintenant tous les syndicats indépendants, quelle que soit leur sphère de compétence (locale, provinciale, nationale ou internationale).

Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des arrêts de travail ayant eu cours en 2017 selon leur nature (voir le tableau 8) indique que 97 % d'entre eux étaient des grèves, 2,0 % des lock-out et 1,0 % une combinaison de ces deux formes d'arrêts⁸. Ce sont aussi les grèves qui sont à l'origine de la très grande majorité (97,5 %) des jours-personnes perdus, alors que les lock-out et les arrêts combinant grèves et lock-out totalisent 16 401 jours-personnes perdus (2,5 %).

Tableau 8. Arrêts de travail au Québec selon leur nature, 2017

Compétence	Nature de l'arrêt de travail	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Provinciale	Grève	190	96,5	174 828	99,6	634 283	97,3
Provinciale	Lock-out	4	2,0	180	0,1	4 666	0,7
Provinciale	Grève et lock-out	2	1,0	92	0,1	11 735	1,8
Total pour les arrêts de compétence provinciale	Tout type de conflit	196	99,5	175 100	99,8	650 684	99,8
Fédérale	Grève	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
Total pour les arrêts de travail de compétence fédérale	Tout type de conflit	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
Total pour les arrêts de compétence provinciale et de compétence fédérale	Tout type de conflit	197	100,0	175 530	100,0	651 974	100,0

8. La catégorie « Grève et lock-out » regroupe les cas où un même conflit a successivement donné lieu à ces deux formes d'arrêts de travail.

Les arrêts de travail (voir tableau 9) ont été déclenchés presque uniquement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Ce type de négociation a été à la source de 192 des 197 arrêts observés en 2017, ce qui a entraîné un nombre de 651 106 jours-personnes perdus, soit la presque totalité (99,9 %) des jours-personnes perdus durant l'année.

Tableau 9. Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2017

Circonstance	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
En cours de convention	–	–	–	–	–	–
Négociation d'une première convention	5	2,5	39	0,0	868	0,1
Négociation d'un renouvellement de convention	192	97,5	175 491	100,0	651 106	99,9
Total	197	100,0	175 530	100,0	651 974	100,0

En 2017, l'augmentation générale des salaires représentait le principal point en litige pour 144 des 197 arrêts de travail répertoriés, soit pour près des trois quarts (73,1 %) d'entre eux (voir le tableau 10). Les arrêts en question ont touché près de 16 500 travailleurs, soit un peu plus de 9,0 % des travailleurs visés par un arrêt durant l'année. C'est cependant le motif « Horaire de travail/Heures supplémentaires » qui est le premier en importance à l'origine du nombre de travailleurs touchés durant l'année (154 225, ce qui représente 87,9 % du total) et du nombre de jours-personnes perdus (394 234, ce qui représente 60,4 % du total). De ces quelque 394 000 jours-personnes perdus, environ 390 400 concernaient les quatre conventions collectives du secteur de la construction mentionnées précédemment (page 5). Par ailleurs, les deux autres motifs ayant entraîné les plus grands nombres de jours-personnes perdus sont les prestations de retraite et les assurances (129 674) ainsi que l'augmentation générale des salaires (49 269).

Tableau 10. Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 2017

Point en litige	Nombre d'arrêts de travail en cours d'année	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Ancienneté	1	0,5	82	0,0	2 706	0,4
Attribution et charge de travail	4	2,0	445	0,3	3 086	0,5
Augmentation générale des salaires	144	73,1	16 475	9,4	49 269	7,6
Autres motifs	2	1,0	118	0,1	8 446	1,3
Horaire de travail/ Heures supplémentaires	11	5,6	154 225	87,9	394 234	60,5
Impasse, lenteur ou refus de parapher une entente	9	4,6	358	0,2	2 558	0,4
Motif non précisé	11	5,6	210	0,1	384	0,1
Plancher d'emploi	1	0,5	436	0,2	4 796	0,7
Prestations de retraite et assurance	10	5,1	1 984	1,1	129 674	19,9
Procédures de relations de travail autres	2	1,0	1 100	0,6	44 200	6,8
Sous-traitance	2	1,0	97	0,0	12 621	1,9
Total	197	100,0	175 530	100,0	651 974	100,0

Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (voir le tableau 11) montre que dans neuf de ces régions, 10 arrêts de travail ou moins ont été recensés en 2017. Dans les autres régions, le nombre d'arrêts de travail ayant eu lieu durant cette même année varie de 11 au Saguenay–Lac-Saint-Jean à 23 en Montérégie. Les arrêts de travail concernant plusieurs ou toutes les régions sont ceux qui ont touché le plus grand nombre de salariés (396 754). Ces arrêts de travail concernaient notamment les travailleurs du secteur de la construction. Enfin, 19 arrêts de travail ont été recensés dans la région de la Capitale-Nationale. Ceux-ci ont touché quelque 4 300 salariés et ont été à l'origine de 104 814 jours-personnes perdus (16,0 % du total).

Tableau 11. Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2017

Région administrative	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	10	379	333	0,1
Bas-Saint-Laurent	22	717	18 687	2,9
Capitale-Nationale	19	4 282	104 814	16,0
Centre-du-Québec	8	157	1 107	0,2
Chaudière-Appalaches	15	411	1 246	0,2
Côte-Nord	12	356	211	0,0
Estrie	13	830	4 846	0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15	422	213	0,0
Lanaudière	6	582	386	0,1
Laurentides	6	1 139	2 529	0,4
Laval	4	160	8 949	1,4
Mauricie	6	273	12 544	1,9
Montérégie	23	1 530	81 062	12,4
Montréal	8	1 376	8 977	1,4
Nord-du-Québec	2	33	13	0,0
Outaouais	3	1 130	1 770	0,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11	1 310	7 533	1,2
Plus d'une région ⁹	10	6 742	6 352	1,0
Toutes les régions ¹⁰	4	153 701	390 402	59,8
Total	197	175 530	651 974	100,0

9. La catégorie « Plus d'une région » présente les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

10. La catégorie « Toutes les régions » présente les arrêts de travail qui ont eu lieu dans toutes les régions administratives.

Les données du tableau 12 indiquent que 10 arrêts de travail ou moins ont été déclenchés dans 9 des 12 mois de l'année 2017. Ce sont les mois de février et de mars qui ont été marqués par le déclenchement du plus grand nombre d'arrêts de travail en 2017, 70 et 43 arrêts ayant respectivement commencé lors de ces mois. En outre, 107 grèves ont été déclenchées au cours de ces 2 mois dans des établissements du secteur des services ambulanciers. Par ailleurs, c'est au cours des mois de mai et d'octobre qu'ont été observés les plus grands nombres de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus. Le mois de mai a été marqué par les grèves dans le secteur de la construction, qui ont touché plus de 153 000 travailleurs. Le mois d'octobre, quant à lui, a été marqué par les grèves d'une journée dans les centres de la petite enfance (CPE) affiliés à la CSN, qui ont touché quelque 10 000 travailleurs.

Tableau 12. Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2017

Mois	Nombre d'arrêts de travail déclenchés durant le mois	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail déclenchés selon le mois	Nombre d'arrêts de travail en cours selon le mois ¹¹	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail en cours selon le mois ¹¹	Nombre de jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois	Part annuelle des jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois (%)
Janvier	1	5	11	1 308	25 054	3,8
Février	70	6 020	78	3 211	49 129	7,5
Mars	43	1 699	121	2 331	39 889	6,1
Avril	3	1 499	118	1 989	15 888	2,4
Mai	10	153 863	125	155 750	411 759	63,3
Juin	6	581	124	2 413	33 009	5,1
Juillet	2	93	117	874	15 842	2,4
Août	0	0	111	407	11 461	1,8
Septembre	2	24	111	416	10 593	1,6
Octobre	37	9 998	151	15 816	23 499	3,6
Novembre	9	110	121	525	12 464	1,9
Décembre	3	332	120	408	3 387	0,5
Total	186	174 224	197	175 530	651 974	100,0

11. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux des arrêts et des travailleurs touchés ne correspondent pas à la somme des données pour chacun des mois, car des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Dans un autre ordre d'idées, 63,2 % des arrêts de travail ayant pris fin en 2017 ont eu une durée inférieure à cinq jours ouvrables (voir le tableau 13). Ces arrêts de travail de moins de cinq jours ont touché quelque 164 400 travailleurs, soit 96,7 % du total. Près de 4,0 % des arrêts de travail ayant pris fin en 2017 ont duré 200 jours ou plus. Il s'agit notamment de la grève amorcée en 2007 chez Olymel société en commandite, qui a touché 10 salariés et dont la durée a été de 2 420 jours ouvrables. Les deux autres grèves de 200 jours et plus ont duré en moyenne 275 jours ouvrables. Enfin, pour l'ensemble des arrêts de travail ayant pris fin en 2017, la durée moyenne a été d'environ 29 jours.

Tableau 13. Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon la durée en jours ouvrables

Nombre de jours ouvrables	Nombre d'arrêts de travail ¹²	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus depuis le début de l'arrêt de travail	Part des jours-personnes perdus (%)	Durée moyenne en jours ouvrables ¹³
Moins de 5	50	63,2	164 402	96,7	402 320	56,3	1,3
De 5 à 14	6	7,6	477	0,3	5 110	0,7	9,0
De 15 à 24	3	3,8	1 448	0,9	22 272	3,1	15,3
De 25 à 49	7	8,9	1 704	1,0	54 089	7,6	34,9
De 50 à 99	4	5,1	1 171	0,7	106 108	14,9	93,8
De 100 à 199	6	7,6	358	0,2	22 759	3,2	156,2
200 et plus	3	3,8	276	0,2	101 694	14,2	990,3
Total	79	100,0	169 836	100,0	714 352	100,0	29,2

12. Dans les tableaux 13, 14 et 15, le nombre d'arrêts de travail correspond aux arrêts de travail terminés plutôt qu'aux arrêts ayant eu cours durant l'année.

13. Dans les tableaux 13, 14 et 15, on a tenu compte, pour les arrêts de travail ayant pris fin en 2017, des jours ouvrables perdus depuis le début de l'arrêt dans le calcul de la durée, certains de ceux-ci ayant débuté au cours des années antérieures.

Par ailleurs, ce sont les unités de négociation de moins de 50 salariés qui ont connu le plus grand nombre d'arrêts de travail terminés en 2017 (voir le tableau 14). Ces dernières étaient concernées par près de 54,4 % du total, soit par 43 des 79 arrêts. Quant aux jours-personnes perdus, ils étaient associés majoritairement aux unités de négociation de 5 000 travailleurs et plus. En effet, on constate qu'un peu plus de la moitié (54,8 %) du total, soit 390 398 des 714 352 jours-personnes perdus, se rattachent à ces unités, alors qu'environ 15 %, soit 109 212 jours-personnes perdus, se rattachent aux unités de 100 à 499 salariés.

Tableau 14. Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon le nombre de travailleurs en cause

Nombre de travailleurs en cause	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 25	29	36,7	374	0,2	28 885	4,0
De 25 à 49	14	17,7	524	0,3	3 082	0,4
De 50 à 99	11	13,9	836	0,5	34 445	4,8
De 100 à 499	11	13,9	2 917	1,7	109 212	15,3
De 500 à 999	5	6,3	3 774	2,2	83 874	11,7
De 1 000 à 4 999	5	6,3	7 710	4,5	64 456	9,0
5 000 et plus	4	5,1	153 701	90,6	390 398	54,8
Total	79	100,0	169 836	100,0	714 352	100,0

Enfin, 40 des arrêts de travail ayant pris fin en 2017 (voir le tableau 15), soit un peu plus de la moitié (50,6 %), ont entraîné une perte de moins de 100 jours de travail, alors que 10 d'entre eux en ont entraîné de 1 000 à 4 999. Cependant, la plus forte proportion (84,6 %) de travailleurs touchés se classe dans la catégorie correspondant à la perte de 50 000 jours et plus. Quant au plus haut pourcentage de jours-personnes perdus (72,7 %), il a aussi été enregistré relativement aux 5 arrêts de travail correspondant à cette catégorie.

Tableau 15. Arrêts de travail ayant pris fin en 2017 au Québec selon les jours-personnes perdus

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 100	40	50,6	1 277	0,8	1 287	0,2
De 100 à 499	7	8,9	1 252	0,7	1 812	0,3
De 500 à 999	8	10,1	2 933	1,7	5 689	0,8
De 1 000 à 4 999	10	12,7	6 258	3,7	22 055	3,1
De 5 000 à 9 999	2	2,5	281	0,2	11 792	1,7
De 10 000 à 49 999	7	8,9	14 035	8,3	151 667	21,2
50 000 et plus	5	6,3	143 800	84,6	520 050	72,7
Total	79	100,0	169 836	100,0	714 352	100,0

Conclusion

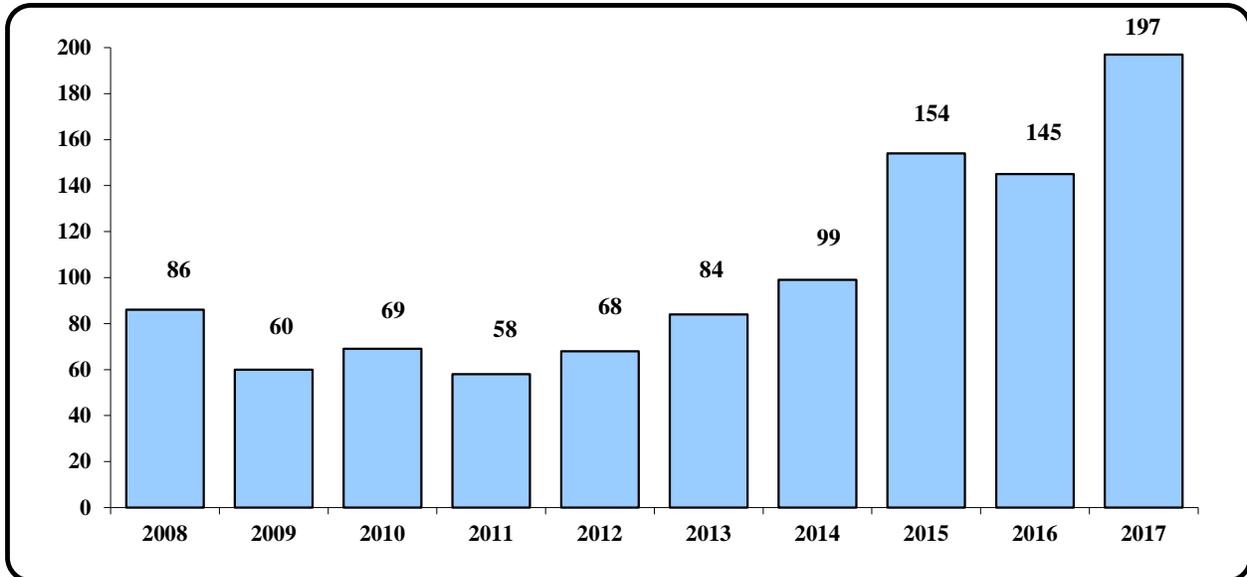
Le nombre d'arrêts de travail observés a augmenté de près de 36,0 % en 2017 (197) par rapport à l'année 2016 (145). Ces arrêts de travail ont touché beaucoup plus de travailleurs qu'en 2016 (175 530 comparativement à 30 335) et ont entraîné plus de jours-personnes perdus (651 974 en 2017 comparativement à 274 939 en 2016). Mentionnons que les arrêts de travail observés dans le secteur de la construction ont été à l'origine d'environ 60 % des jours-personnes perdus en 2017.

Toujours en 2017, la presque totalité des arrêts de travail recensés étaient de compétence provinciale et une forte majorité (94,9 %) d'entre eux ont eu lieu dans le secteur privé. Sur les 197 arrêts de travail qui ont eu cours en 2017, 183 ont été observés dans le secteur tertiaire, dont 107 dans des établissements du domaine des services ambulanciers. Par ailleurs, 97,0 % de tous les arrêts de travail enregistrés étaient des grèves. L'horaire de travail (dont les heures supplémentaires) représente le point en litige qui a entraîné le plus grand nombre de jours-personnes perdus, celui-ci ayant en effet été à l'origine d'environ 60,5 % des jours-personnes perdus en 2017. C'est ce même point en litige qui a concerné le plus grand nombre de travailleurs (154 225, soit 87,9 %).

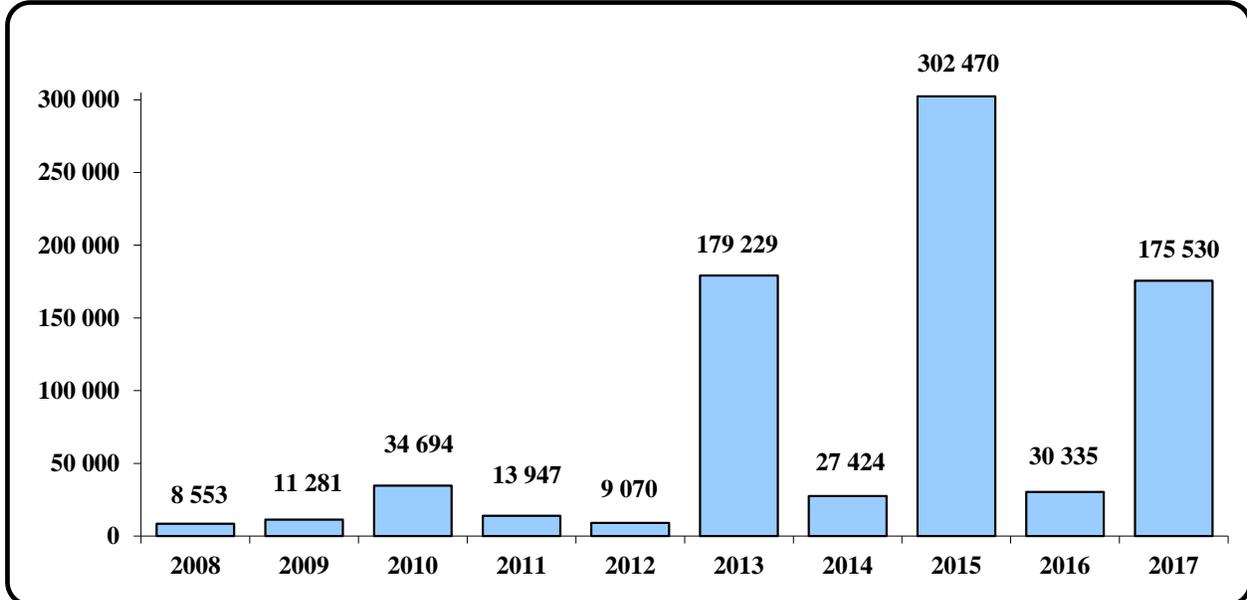
La durée moyenne des arrêts de travail ayant pris fin en 2017 est d'environ 29 jours ouvrables. Cette donnée, nettement plus faible qu'en 2016 (195), s'explique par les arrêts de travail des 35 concessionnaires automobiles de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean terminés en 2016, qui avaient duré en moyenne 731 jours ouvrables. En outre, la durée moyenne de près des deux tiers (63,3 %) des arrêts de travail ayant pris fin en 2017 est de moins de 5 jours ouvrables. Enfin, ce sont les arrêts terminés en 2017, visant des unités de négociation de 5 000 personnes et plus, qui ont touché la très grande majorité des travailleurs (90,6 %). Ils ont aussi été à l'origine d'environ 390 400 jours-personnes perdus.

ANNEXE 1 – Graphiques

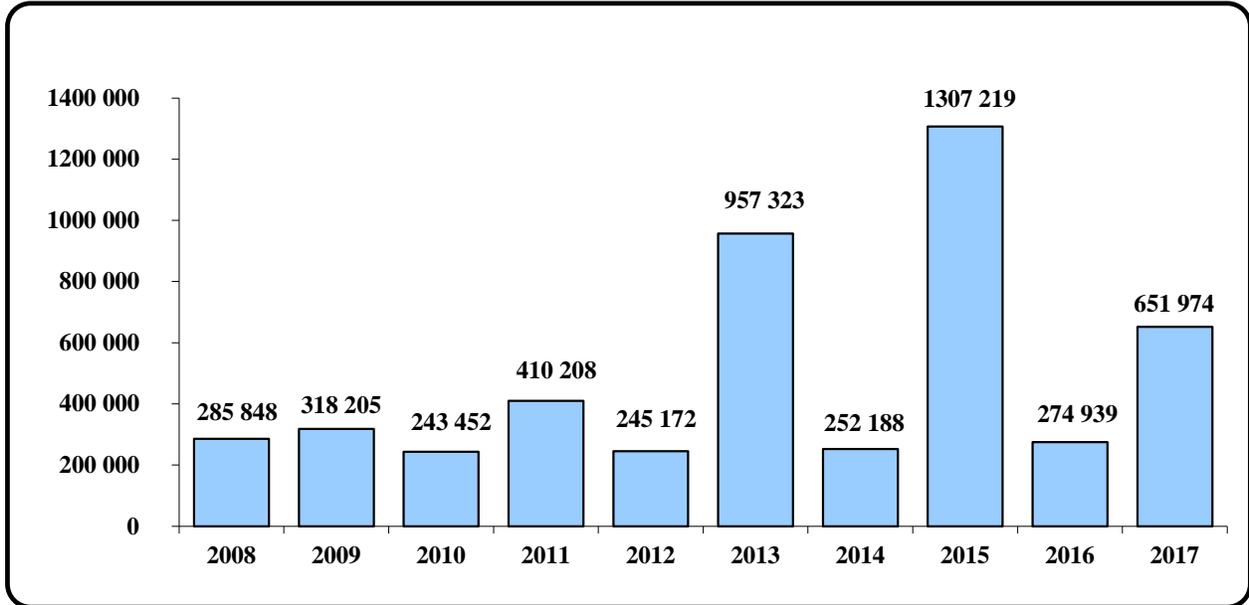
Graphique 1. Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2008 à 2017



Graphique 2. Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2008 à 2017



Graphique 3. Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2008 à 2017



ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out ayant eu lieu en 2017

Liste des grèves et des lock-out en 2017 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Agence du revenu du Québec Capitale-Nationale	Syndicat indépendant provincial	Grève	Services de l'administration provinciale	200	18 200	2016-10-24	2017-03-01	Procédures de relations de travail
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles, Conseil du trésor Capitale-Nationale	Syndicat indépendant provincial	Grève	Services de l'administration provinciale	900	81 000	2016-10-24	2017-02-28	Procédures de relations de travail
Université de Sherbrooke Estrie	Syndicat indépendant local	Grève	Services d'enseignement	436	4 796	2017-02-07	2017-02-23	Plancher d'emploi
Université Laval Capitale-Nationale	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Grève	Services d'enseignement	1 200	37 800	2017-02-09	2017-03-30	Prestations de retraite et assurance
Zinc électrolytique du Canada Itée Montréal	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Grève	Industries de première transformation des métaux	263	76 754	2017-02-12	2017-12-02	Prestations de retraite et assurance
Société de transport de l'Outaouais Outaouais	Juridiction fédérale	Grève	Transports	430	1 290	2017-03-16	2017-03-30	Horaire de travail
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles, Conseil du trésor Capitale-Nationale	Syndicat indépendant provincial	Grève	Services de l'administration provinciale	1 400	21 546	2017-04-18	2017-06-13	Augmentation générale des salaires
Association de la construction du Québec (ACQ) Toutes les régions	Syndicat indépendant national	Grève	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	11 064	28 103	2017-05-24	2017-05-30	Horaire de travail/Heures supplémentaires

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Association de la construction du Québec (ACQ) Toutes les régions	Syndicat indépendant national	Grève	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	83 955	213 246	2017-05-24	2017-05-30	Horaire de travail/Heures supplémentaires
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Toutes les régions	Syndicat indépendant national	Grève	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	29 829	75 766	2017-05-24	2017-05-30	Horaire de travail/Heures supplémentaires
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. Toutes les régions	Syndicat indépendant national	Grève	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	28 853	73 287	2017-05-24	2017-05-30	Horaire de travail/Heures supplémentaires
Niobec inc. Saguenay–Lac-Saint-Jean	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Grève	Mines	228	6 612	2017-06-06	2017-07-16	Prestations de retraite et assurance
Olymel s.e.c. inc., établissement d'Anjou Montréal	Centrale des syndicats démocratiques	Grève	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	109	437	2017-06-19	2017-06-22	Augmentation générale des salaires
Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup Bas-Saint-Laurent	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	106	106	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres de la petite enfance de la MRC de Rouyn-Noranda) Abitibi-Témiscamingue	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	102	102	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des employées des centres de la petite enfance de la MRC de Rivière-du-Loup) Bas-Saint-Laurent	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	164	164	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses en service de garde de Lanaudière) Lanaudière	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	377	377	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses en CPE région Laurentides). Laurentides	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	801	801	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleurs(euses) en centre de la petite enfance de l'Outaouais) Outaouais	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	480	480	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean)Saguenay–Lac-Saint-Jean	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	831	831	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres de la petite enfance de Québec–Chaudière-Appalaches) Plus d'une région	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	1 498	1 498	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs en petite enfance de la Montérégie) Plus d'une région	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	1 609	1 609	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de l'Estrie) Plus d'une région	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	550	550	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval) Plus d'une région	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	2 003	2 003	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires
Les centres de la petite enfance (plusieurs unités d'accréditation avec le Syndicat régional des travailleuses et travailleurs en CPE du Cœur du Québec) Plus d'une région	Confédération des syndicats nationaux	Grève	Services de santé et services sociaux	692	692	2017-10-30	2017-10-30	Augmentation générale des salaires

ANNEXE 3 – Définition des concepts

Nombre d'arrêts de travail

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs¹⁴ constitue l'unité de base du dénombrement des arrêts de travail. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils ont trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils se sont retirés du marché du travail. Une moyenne est calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés au début de l'arrêt de travail et le nombre de travailleurs ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, puis en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

La mesure du nombre de jours-personnes perdus est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité, car l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit entraînerait une tendance, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

Dans l'optique d'une plus grande validité, l'application de cette mesure requiert également que soient pris en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la Loi sur la fête nationale (F-1.1), ainsi que des jours fériés chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la Loi sur les normes du travail.

Durée des arrêts de travail

À l'exception du tableau 1, qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un arrêt de travail représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt et la date de retour au travail, exprimé en jours civils.

14. C'est notamment le cas des comités patronaux de négociation des secteurs de la santé et de l'éducation dont les conventions collectives dites « accréditation maîtresse » regroupent pour la plupart plusieurs centaines d'unités d'accréditation de ces secteurs d'activité.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés dans la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient du nombre de jours-personnes perdus multiplié par 100, par le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la Loi sur la fonction publique. Elle inclut aussi les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives signées dans le réseau de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives, au sens du Code du travail, s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.